

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 3 mars 2026 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 25 février 2026

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 21
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 26

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Lysiane MOINAT, Murielle WOLSKI, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Vincent CORNILLE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Bernard HERBETTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Ghislaine LEROY, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Rachel DELBOUYS, pouvoir à Isabelle DELEPINE, Hilal CHETATI, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

DEL 2026-03-11
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 10 février 2026,

Vu la délibération constatant et reprenant les résultats de l'exercice 2025 de manière anticipée,

Considérant que le budget proposé s'équilibre à **1.694.121,14 €** en fonctionnement et à **1.933.391.61 €** en investissement, selon le détail suivant :

EXPLOITATION (FONCTIONNEMENT)

Chapitre	Article	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
011	Charges à caractère général	22 000,00	40 000,00
012	Charges de personnel	60 000,00	123 253,00
66	Charges financières	88 000,00	72 000,00
65	Autres charges de gestion courante		3 280,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	1 052 031,96	902 138,14
042	Opérations d'ordre entre sections	538 200,00	553 450,00
Total Dépenses d'exploitation		1 785 231,96	1 694 121,14

Chapitre	Article	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
70	Produits des services et du domaine	870 000,29	780 000,00
74	Dotations et participations		
042	Opérations d'ordre entre sections	154 000,00	154 020,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	761 231,67	760 101,14
Total Recettes d'exploitation		1 785 231,96	1 694 121,14

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Budget primitif 2025 + RAR 2024	RAR 2025	Budget primitif 2026 + RAR 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	320 000,00		335 000,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00		0,00
23	Immobilisations incorporelles	1 112 154,74	27 377,87	928 446,01
020	Dépenses imprévues	81 980,00		
45	Opérations pour compte de tiers	115 500,00		115 500,00
040	Opérations d'ordre entre sections	154 000,00		154 020,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00		50 000,00
001	Reprise du résultat antérieur			350 425,60
Total Dépenses d'investissement		1 883 634,74	27 377,87	1 933 391,61

Chapitre	Article	Budget primitif 2025 + RAR 2024	RAR 2025	Budget primitif 2026 + RAR 2025
10	Dotations			282 497,30
27	Autres immobilisations financières	100 850,53	95 306,17	142 026,17
45	Opérations pour compte de tiers	3 280,00		3 280,00
021	Virement de la section fonctionnement	1 052 031,96		902 138,14
040	Opérations d'ordre entre sections	538 200,00		553 450,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00		50 000,00
001	Résultat d'investissement reporté	139 272,25		
Total Recettes d'investissement		1 883 634,74	95 306,17	1 933 391,61

TOTAL GENERAL	3 668 866,70		3 627 512,75
----------------------	---------------------	--	---------------------

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260303-DEL2026-03-11-BF
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif 2026 du budget Assainissement tel que présenté ci-dessus,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

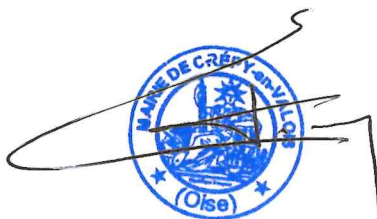
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 3 mars 2026.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 06 MARS 2026

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

